

EN FOI DE QUOI les représentants des deux Gouvernements, dûment autorisés à cette fin, ont signé le présent Protocole.

FAIT à Wellington, en deux exemplaires, en anglais et en français, les deux versions faisant également foi, ce treizième jour de mai 1970.

Pour le Gouvernement du Canada
P. E. TRUDEAU

Pour le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande
KEITH HOLYOAKE